



RENCONTRES PROFESSIONNELLES SUR
LES ENJEUX RH ET MANAGÉRIAUX
Parc des expositions et congrès - Dijon

2ème ÉDITION



ARTICLE

Détective privé en entreprise : un allié méconnu des ressources humaines

Entretien avec Clément MAGNIER, détective privé basé à Dijon



 <https://detective-dijon21.fr/>

 06 51 74 52 36

Quand on évoque le terme de détective privé, les imaginaires se peuplent volontiers de trench-coats et de filatures nocturnes. Cette image, héritée de la fiction, masque une réalité bien différente : celle d'un professionnel formé, agréé, dont les interventions s'inscrivent pleinement dans le cadre du droit et dont les rapports sont recevables en justice. À l'heure où les entreprises font face à des problématiques RH de plus en plus complexes – CV arrangés, absentéismes abusifs, vols internes, actes de concurrence déloyale – l'enquêteur privé reste un levier trop souvent ignoré.

Un professionnel agréé, pas un prestataire comme les autres

Depuis 2012, l'exercice de l'enquête privée est soumis à une autorisation délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Sans cet agrément, toute intervention est illégale, les preuves recueillies irrecevables, l'enquêteur non habilité et son client peuvent être attaqués en justice pour atteinte à la vie privée

Cette autorisation ministérielle confère un droit particulier : celui d'intervenir **sans faire état de sa qualité**. Un enquêteur peut ainsi observer, recueillir des informations ou se fondre dans un environnement donné sans avoir à se déclarer. C'est précisément ce que ne peut pas faire un responsable RH, un manager, un commissaire de justice ou un agent de sécurité interne.

Ne devient pas détective qui veut

Pour devenir enquêteur privé, il faut soit être issu des forces de l'ordre, soit effectuer une formation spécifique ce qui apporte une garantie quant aux compétences de l'intervenant.

Pour ma part, j'ai une formation initiale d'ingénieur, j'ai exercé pendant 15 ans dans l'industrie avant de me former à l'enquête privée auprès de l'ESARP (École Supérieure des Agents de Recherches Privées). Ce parcours n'est pas anodin : je connais le fonctionnement réel d'une entreprise, d'une usine, d'un entrepôt, d'une ligne de production. Je sais lire une organisation, identifier des flux, comprendre des process.

Cette double culture me permet notamment de réaliser des **missions d'infiltration en milieu industriel** — en m'intégrant temporairement à un environnement de travail pour observer des comportements, identifier des dysfonctionnements ou recueillir des éléments probants, de manière invisible et juridiquement encadrée.

Ce que dit la jurisprudence : des preuves recevables sous conditions

C'est souvent le premier point de blocage pour les services RH : la crainte que les éléments recueillis ne soient pas exploitables pour l'entreprise.

Toutes les enquêtes ne sont pas judiciairisées, mais la jurisprudence prud'homale évolue quotidiennement et de façon positive dès lors notamment que trois conditions sont réunies.:

- **Proportionnalité** : les moyens et le temps mis en œuvre doivent être proportionnels à l'objectif poursuivi.
- **Loyauté de la preuve** : aucune ruse ou stratagème ne doit avoir été utilisé pour provoquer le comportement observé. L'enquêteur observe ; il ne fabrique pas.
- **Respect de la vie privée** : La vie hors cadre professionnel d'un salarié n'est pas un territoire d'enquête.

Ce qu'un enquêteur privé peut concrètement apporter à votre organisation

Vérifications de CV et fraude documentaire

Avant l'embauche d'un nouveau collaborateur, il peut être judicieux de vérifier la réalité des expériences antérieures, la véracité des diplômes, la sincérité des documents fournis ...

Arrêts maladie potentiellement abusifs.

Face à un salarié dont le comportement semble incompatible avec l'incapacité déclarée — activité physique, emploi parallèle, déplacements — l'enquêteur peut réaliser une surveillance et produire un constat factuel.

AT/MP : du problème médical à la fraude sociale

Sans remettre en cause la véracité d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, l'enquêteur peut documenter la réalité des préjudices corporels d'un salarié.

Vols internes et coulage de marchandise.

Le vol en interne (ou coulage de marchandises) représente une source de pertes souvent sous-estimée et difficile à objectiver par les seules équipes internes. Avec son œil neuf et extérieur, l'enquêteur peut identifier des points de rupture et des comportements suspects.

Concurrence déloyale et divulgation d'informations.

Non-respect d'une clause de non-concurrence, violation de clause d'exclusivité, captation de clientèle : l'enquêteur peut réunir les preuves nécessaires à l'engagement d'une procédure, qu'elle soit disciplinaire, conventionnelle ou judiciaire.

Pourquoi externaliser plutôt que gérer en interne ?

La sécurité juridique ! Toute démarche conduite hors cadre réglementaire peut être qualifiée de surveillance illicite et exposer l'entreprise à des risques juridiques sérieux (harcèlement, atteinte à la vie privée, exercice illégale d'une profession réglementée, ...). L'enquêteur privé agréé est mandaté, identifiable, couvert par une assurance professionnelle et produit un rapport signé, structuré et exploitable devant un tribunal. C'est cette traçabilité qui fait la différence et qui vous sécurise.